

Association des responsables des bibliothèques et centres de documentation universitaires et de recherche d'expression française. *L'évaluation des bibliothèques universitaires dans l'espace francophone*. Textes réunis par Alban Daumas, Michel Dousse et Martin Nicoulin. Fribourg : Éditions universitaires, 1995. 179 p.

Marc Bélanger

Volume 42, Number 1, January–March 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033328ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033328ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bélanger, M. (1996). Review of [Association des responsables des bibliothèques et centres de documentation universitaires et de recherche d'expression française. *L'évaluation des bibliothèques universitaires dans l'espace francophone*. Textes réunis par Alban Daumas, Michel Dousse et Martin Nicoulin. Fribourg : Éditions universitaires, 1995. 179 p.] *Documentation et bibliothèques*, 42(1), 41–43. <https://doi.org/10.7202/1033328ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1996

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

l'organisation et la hiérarchisation des connaissances, obéissent à des objectifs politiques, moraux, religieux, esthétiques, idéologiques, le plus souvent implicites.»

C'est dans ce contexte qu'il faut lire l'étude de Paul Aubin. C'est en gardant en mémoire que le manuel scolaire constitue un instrument de formation privilégié qu'il faut comprendre le rôle de tous les états et de l'État québécois du XIX^e siècle en particulier, dans le choix des manuels et dans les efforts qu'il déploie entre ceux qui répondent à ses critères de valeur et les autres. C'est en se souvenant de la philosophie interventionniste qui animait les églises au Canada durant le siècle dernier et particulièrement l'Église catholique du Québec, que le lecteur réussit à décortiquer pourquoi un évêque québécois peut suspendre sa charge diocésaine, ne serait-ce que pour quelques jours, pour se pencher sur le grave problème de l'approbation d'un manuel de lecture ou d'un traité élémentaire d'arithmétique.

Aucun manuel n'est donc indifférent. Aussi, en principe, aucun manuel ne peut être utilisé dans les écoles du Québec, s'il n'a d'abord été approuvé par l'État, en l'occurrence par le Conseil de l'instruction publique. Seuls les «*livres approuvés et recommandés par le bureau des examinateurs*» (Loi de 1846) devraient être mis à la disposition des enseignants et des enfants. On sait pourtant de nombreuses exceptions à ce règlement, quelquefois inexplicables, quelquefois inavouables.

Le Conseil de l'instruction publique, divisé en comité catholique et en comité protestant, exerçait ce volet de son mandat, soit l'approbation des manuels scolaires, par le truchement de deux «*sous-comités des livres*», un pour chaque dénomination religieuse.

Tout au long du 19^e siècle, le Conseil nourrira certaines ambitions. En plus de se préoccuper d'approuver les livres, ce qui constitue une obligation que la loi lui reconnaît, il tentera désespérément d'imposer l'uniformité des livres. Cela signifie qu'il voudra faire en sorte qu'on adopte «*un système de livres, dont chacun, unique sur le même sujet, suffirait à l'élève étudiant*». Si l'application de ce système s'avère difficile à l'intérieur d'une école ou d'une commission scolaire, il devient utopique pour l'ensemble des écoles québécoises.

Le Conseil voudra aussi s'impliquer dans la rédaction et la distribution des manuels, et ainsi devenir éditeur, puis libraire. En plus des difficultés inhérentes au recrutement d'auteurs compétents et à la production des livres, il devra affronter l'ire des éditeurs et des libraires qui refusent cette concurrence qu'ils jugent déloyale. De tous temps, la reconnaissance d'un manuel scolaire par les autorités et son utilisation par un grand nombre de professeurs et d'élèves constituent une source de revenus fort désirables pour les auteurs et les autres professionnels du livre.

L'auteur étudie cette activité, surtout pour la période qui va de 1856 à 1899. Et il divise son propos en trois périodes qui correspondent à autant de nouvelles lois relatives au rôle du Conseil de l'instruction publique. Il puise ses sources documentaires dans les archives nombreuses, notamment celles des communautés religieuses enseignantes qui souvent produisaient elles-mêmes des manuels scolaires. Comme il convient, il utilise abondamment le *Journal de l'instruction publique* et les rapports annuels du Surintendant de l'instruction publique.

L'ouvrage se termine par deux annexes fort intéressantes. D'abord, un «*catalogue des manuels approuvés*»: 441 titres regroupés par discipline. En plus de la description bibliographique aussi complète que possible de chaque titre, «*pour chaque entrée, on trouve la date d'approbation du manuel, celle de son éventuel retrait de la liste des «approuvés», l'auteur, le titre, le degré auquel le manuel était destiné, le comité - catholique, protestant ou les deux simultanément - qui a approuvé le manuel, la langue dans laquelle il a été rédigé et une localisation*». Sauf erreur, c'est la première compilation de ce genre qui est rendue disponible aux chercheurs.

Une autre annexe donne les lieux d'origine des manuels. «*Pour chacun des manuels dont l'auteur est identifié, on trouve le lieu d'origine des manuels (lieu où le manuel a été rédigé ou publié pour la première fois)*». Ainsi, sur 275 manuels dont l'auteur est dûment identifié, 52 sont du Québec, 7 de France, 60 d'Angleterre,

17 des États-Unis, 1 d'Allemagne, 20 de l'Ontario et 2 de la Nouvelle-Écosse. Voilà des statistiques qui peuvent faire réfléchir.

On le voit, le sujet est important. Et l'auteur le traite avec compétence. Il défri- che dans un champ peu exploité. Une prochaine étape pourrait conduire ce chercheur, ou un autre, dans l'utilisation de ces autres sources archivistiques que sont les documents des membres de ce Conseil de l'instruction publique, par exemple les documents des évêques du Québec qui étaient tous membres du comité catholique de ce Conseil et des laïcs qui ont joué, eux aussi, un rôle important, comme Thomas Chapais, pour ne nommer que le plus connu d'entre eux. Mais, déjà, ce modeste ouvrage constitue une contribution importante pour une meilleure connaissance de l'utilisation des manuels scolaires durant le siècle dernier et un apport essentiel à l'histoire de l'éducation au Québec.

Jean-Rémi Brault
Montréal

Association des responsables des bibliothèques et centres de documentation universitaires et de recherche d'expression française. L'évaluation des bibliothèques universitaires dans l'espace francophone. Textes réunis par Alban Dumas, Michel Dousse et Martin Nicoulin. Fribourg: Éditions universitaires, 1995. 179 p.

L'évaluation des bibliothèques universitaires dans l'espace francophone présente, par delà les discours officiels d'inauguration et de clôture propres à l'événement à caractère international qu'était le congrès de l'ABCDEF tenu à Dakar les 17 et 18 mars 1993, les textes de neuf communications présentées l'une par le président de la Commission française pour l'UNESCO, les autres, par des directeurs de bibliothèque, des maîtres de conférences ou des professeurs, et un rapport de synthèse rédigé par le président de l'Association des bibliothécaires suisses.

On y rappelle les retombées du Colloque de Nice en 1982 et du Congrès de Villeurbanne en 1990. Alors que le premier avait permis aux participants de confirmer l'importance de l'évaluation, de

reconnaître leur inexpérience et leur méconnaissance des techniques d'évaluation, le second avait consacré ses débats à préciser les contours d'une bibliothèque universitaire en tant qu'instrument d'enseignement et de recherche universitaire. Il était donc dans la logique des choses que les assises de Dakar permettent «à des professionnels venus d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Europe de réfléchir et d'échanger leurs expériences sur des sujets aussi importants que l'évaluation des bibliothèques universitaires, l'utilisation des banques de données dans l'espace francophone et le rôle de l'université dans la production, la conservation et la diffusion des publications universitaires» (p. 10).

Il s'agissait donc d'aborder la problématique de l'évaluation dans une perspective très large tant sur le plan des questions qu'elle soulève (le pourquoi, le quoi, le pour qui, le comment, le qui et l'utilisation des résultats de l'évaluation) que sur le plan des objets de préoccupation (les particularismes des historiques et des environnements politico-socio-économiques, les fondements théoriques, les modèles d'analyse, la méthodologie, les outils, etc.). Depuis la pertinence des théories avancées et la recherche des éléments de convergence et de divergence à l'identification des pistes de réflexion et d'action pour l'avenir, les actes de ce congrès en couvrent très large.

Apports des différentes communications

Au concept, au processus et au cadre de référence de l'évaluation

Les deux premières communications et la troisième en grande partie constituent un effort de clarification du concept, de structuration du processus et d'identification des variables en cause. Ainsi, Jean Sirinelli avance «deux principes inévitables» de l'évaluation des bibliothèques universitaires (p. 33). Alors que Salah Dalhoumi propose un modèle de management stratégique à partir duquel il précise sa compréhension du concept et propose un modèle propre à la micro-évaluation permettant aux gestionnaires d'ajuster leur tir en complémentarité avec «la macro-évaluation qui correspond à l'évaluation des politiques relevant des dispositifs in-

terministériels» (p. 43). Il s'agit, en somme, d'une mise en relation des objectifs, des moyens et des résultats en regard de l'impact des actions entreprises. Pour sa part, Jean-Pierre Côté poursuit dans la même foulée en abordant l'évaluation de la bibliothèque en tant que système ouvert mettant en relation des usagers, des employés et des experts dans un contexte de qualité et de performance.

On aura compris que pour ces trois participants l'évaluation vise à formuler des jugements de pertinence, d'efficacité et d'efficience quant à l'impact et à la qualité de la performance de la bibliothèque «dans le contexte des fins ultimes qu'elle poursuit» (p. 50).

Aux situations et aux expériences

Sept communications constituent de mini-monographies de l'état d'avancement et des problématiques particulières que connaît l'évaluation des bibliothèques universitaires dans sept ensembles socio-politiques francophones différents. Il faut noter les différences importantes qu'entraînent, selon les pays, le niveau de développement économique, la relation entre les universités et le pouvoir central, l'étendue du rôle qu'est appelée à assumer la bibliothèque ou encore l'impact des lois et du statut juridique de la bibliothèque sur les perspectives retenues au moment de l'évaluation. À cet égard, la présentation de Jean-Pierre Côté sur la procédure retenue à l'UQAM illustre clairement la distance entre la situation montréalaise et celle à laquelle doit faire face l'Afrique noire francophone.

À l'UQAM, l'évaluation est une activité fondamentale de gestion et est complémentaire à la planification dans une perspective d'amélioration de la performance résultant d'une adéquation optimale entre objectifs, moyens et résultats marquant les interrelations entre usagers, experts et employés. On y précise les méthodologies, les paramètres de la qualité, les caractéristiques d'un service, la structure et les étapes de l'évaluation.

Selon Pascal A.I. Gandaho (Afrique noire francophone), les bibliothèques universitaires de ces pays sont confrontées à une situation de développement qui oblige à restreindre l'évaluation du point

de vue de l'efficacité en raison de l'explosion de la population universitaire d'une part et du faible niveau de leurs ressources d'autre part. Une perspective un tant soit peu analogue amène Bernard Bizimana et Marcel Lajeunesse à partir du cas du Rwanda à mettre en cause la transférabilité des études nord-américaines «car chaque bibliothèque doit être considérée dans son contexte singulier, à la fois social, économique et culturel» (p. 157). En Afrique, le champ d'action de la bibliothèque doit dépasser les frontières de l'université, ce qui oblige à l'adaptation des méthodes occidentales d'évaluation aux réalités africaines.

Entre ces deux extrêmes se trouvent les situations marquées par un degré plus ou moins grand de formalisme institutionnel ou juridique.

La présentation de Marie-Dominique Heusse sur la situation en France illustre l'incidence de l'affirmation croissante de l'autonomie des universités face à l'administration centrale sur le développement des initiatives en matière d'évaluation émanant des bibliothèques universitaires elles-mêmes. En particulier, l'action du Comité national d'évaluation des universités et les résultats des travaux du Groupe de travail sur l'évaluation de l'ADBU ont facilité la confection d'instruments de collecte, de grilles d'analyse et plus spécifiquement la définition d'indicateurs pour un tableau de bord général des universités. Ces outils et ces efforts rendent compte de l'étendue de la diversité des structures, fournissent un outil d'aide à la décision et permettent des comparaisons nationales. La situation française apparaît donc comme celle qui se rapproche le plus de celle vécue par l'UQAM.

La communication de Anne Spoiden et de Jean Germain présente la situation en Belgique francophone. L'analyse des résultats de quelques évaluations récentes permet le constat des difficultés d'application du «Conspectus» américain et met en perspective la pertinence de certaines approches méthodologiques comme celles de Christian Brouwer dans le domaine de l'art et celle de la «Méthode Addos» d'analyse systémique des fonds. Par la suite, les auteurs proposent un certain nombre de facteurs explicatifs du fait que l'évaluation ne soit pas encore une priorité et suggèrent une stratégie en deux temps pour en promouvoir l'avancement.

Au Maroc, les aspects juridiques ont profondément influencé l'organisation des bibliothèques, la constitution des fonds documentaires, le financement des bibliothèques universitaires, la formation et l'action du personnel, ce qui amène Ahmed Hidass à s'interroger sur l'incidence que pourrait avoir l'évolution des lois sur les bibliothèques et plus spécifiquement sur leur contribution aux besoins de formation des étudiants en regard des besoins de développement du pays. Il évoque les tensions potentielles dans la définition des besoins propres au développement dans les pays en voie de développement et ceux propres à la recherche scientifique.

Ion Stoica, quant à lui, soulève quelques problèmes d'interprétation et de promotion des conclusions liés au processus d'évaluation dans un pays où l'absence de conception unitaire fait en sorte que le processus marqué tantôt par le lyrisme du caractère culturel, tantôt par le formalisme administratif, met en cause la sûreté et la fiabilité des conclusions découlant de l'analyse des données.

À la problématique

En synthèse, après avoir rappelé le chemin parcouru depuis le colloque de Nice, Jacques Cordonier estime que l'évaluation, que ce soit en matière de validation des politiques ou en matière de contrôle de gestion, exige une définition préalable de la valeur associée aux objectifs poursuivis, lesquels sont antérieurs aux préoccupations sur les méthodes. De plus, le passage d'une situation marquée par la logique de l'offre à la logique de l'utilisation l'amène à penser que si la boîte à outils de l'évaluateur fait toujours défaut (p. 171), le problème n'est pas tant dans les méthodes qui peuvent être complémentaires que dans le choix d'indicateurs qui puissent rendre compte de l'évolution des objectifs propres à chaque institution en lien avec sa mission ainsi que de la performance de la bibliothèque en tant qu'organisation et non seulement en tant que regroupement de fonctions opérationnelles.

Conclusion

La richesse des contributions, l'étendue de la réflexion et les comptes rendus des projets réalisés sont la preuve qu'après

l'accord de principe de Nice sur la nécessité de l'évaluation, les directions se sont rapidement attaquées à corriger les déficiences dues à leur inexpérience. Il faut s'en réjouir d'autant plus que leur ardeur semble vouloir se maintenir si on tient compte des souhaits formulés quant aux actions à poursuivre.

Il faut noter le constat fréquemment formulé quant à l'absence de prise en compte (sinon de définition) de la mission de la bibliothèque universitaire et des objectifs qui lui sont propres. Au delà de l'utilisation ou de l'accessibilité au fonds de la bibliothèque se pose la question de son mandat, de sa raison d'être, de sa mission: lieu de travail? outil de développement socio-économique? gestion, organisation et coordination plus ou moins exclusive de la fonction documentaire de l'université? formation des utilisateurs (étudiants, professeurs et autres)?

Cette clarification s'impose si on veut rendre justice à la diversité des situations évoquées et construire un ou des tableaux de bord appropriés à la formulation d'un jugement éclairé fondé tantôt sur la comparaison par rapport à un idéal (la norme), tantôt par rapport aux comparables ou encore par rapport à soi, à son propre historique. Il s'agit là d'autant de perspectives utiles pour juger de son évolution. L'accroissement soutenu des publications et la révolution des technologies de l'information dans un contexte de raréfaction des ressources financières ne seront pas sans interpeller les directions des bibliothèques universitaires face aux choix qu'elles auront à faire, quant à leur rôle dans l'orientation et la gestion de la fonction documentaire au sein de leur université qu'entre elles sur le plan national sinon à l'échelle mondiale. Il y a place pour un prochain congrès.

Marc Bélanger

Département de management
Université Laval, Québec

Hudon, Michèle. *Le thésaurus : conception, élaboration, gestion*. Montréal: ASTED, 1994. (Clé en main)

Ce livre est le fruit d'une expérience pratique d'une douzaine d'années. Michèle

Hudon possède l'expérience de l'enseignement et de la pratique dans les domaines de l'indexation et de la création de thésaurus. C'est elle qui a conçu et élaboré le *Thésaurus canadien de l'éducation*, la version française du *Thésaurus féministe canadien* et préparé le *Thésaurus canadien d'alphabétisation*. Michèle Hudon agit régulièrement comme consultante dans ces mêmes domaines et ce manuel témoigne de son expérience exceptionnelle.

Ce manuel traite des principes et procédures applicables à toute construction de thésaurus unilingue ou multilingue dans tous les domaines du savoir, cependant, les exemples choisis sont surtout du domaine des sciences sociales, ce qui reflète bien l'expérience de madame Hudon. Celle-ci a eu l'occasion de travailler souvent dans des milieux bilingues, ce qui ajoute à son expérience une couleur tout à fait canadienne.

Comme l'écrit l'auteur, le thésaurus traditionnel conçu à partir de descripteurs est un outil d'analyse et de recherche documentaire et il contribue au transfert de l'information. L'approche de madame Hudon est axée sur les tâches intellectuelles plutôt que technologiques. En effet, un thésaurus doit faciliter l'accès conceptuel à un environnement spécifique et les descripteurs d'un thésaurus spécialisé doivent représenter un seul concept. Les notes d'application, les notes historiques et les notes pratiques doivent faciliter l'utilisation de certains descripteurs. Si l'unité de base du dictionnaire est le mot, celle du thésaurus est le concept.

Ce manuel est comme la grammaire du thésaurus. Il se divise en 10 chapitres; à la fin de chaque chapitre on trouve les sources consultées. À la fin du manuel, il y a un glossaire sur le thésaurus et, en annexe (p. 214 et 215), une liste de logiciels qui peuvent servir à l'automatisation des thésaurus.

Le chapitre 1 est consacré à l'histoire du thésaurus et à ses définitions ainsi qu'à l'illustration des différentes présentations de thésaurus. Le tableau de la page 37 illustre d'une manière synthétique mais pertinente la différence entre les listes de vedettes-matière et les thésaurus. C'est une question qui revient souvent et les spécialistes de l'information seront